



Commune de
Val-de-Ruz

RÉNOVATION DES BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS

SOLAIRES

Procédure



Production d'énergie et capteurs en toiture sur un bâtiment non recensé au RACN

L'installateur ou l'entreprise doit saisir via le Guichet unique (GU), dans l'application GAPE (Gestion des Autorisations pour les installations de protection d'Énergie) la demande d'autorisation pour toutes les installations de production d'énergie (Chauffage et eau chaude sanitaire, Pompe à chaleur, Chauffage à distance, Chauffage au bois, Installation solaire,)

Une fois connecté au GU, accédez à GAPE en cliquant sur la prestation « Installations de production d'énergie » sous la rubrique « Territoire » (cf. flèche rouge dans la capture d'écran ci-dessous).



Création d'une nouvelle demande

Sélectionnez le type d'installation souhaitée et cliquez sur le bouton « Créer la demande »

Les champs affichant un * sont obligatoires. Veuillez remplir la totalité des champs obligatoires et pertinents de la page « Informations générales ». Après avoir complété et renseigné les champs et initié la demande, veuillez passer à la page suivante et ainsi de suite.

Annexes à joindre

Après avoir rempli la page « Justification », veuillez passer à la page « Annexes à joindre » en cliquant sur le bouton « Ajouter les annexes » (cf. flèche rouge dans la capture d'écran ci-dessous).

Justification

Les soussignés confirment que les indications ci-dessus sont exactes et complètes. De plus, ils attestent que le projet a été établi conformément aux prescriptions fédérales, cantonales et communales en matière d'énergie, de protection des eaux, de l'air, de police du feu ainsi que celles de la SSIGE et de Viteos SA. Le cas échéant, il sera fait appel aux autorités compétentes pour résoudre les difficultés rencontrées.
Aucune modification aux documents sanctionnés ne peut être apportée en cours de construction sans le préavis de l'autorité compétente.

Lieu * Date *

Page: < >



Fichiers téléchargés

No attachment uploaded

Documents à joindre obligatoirement au formulaire

- Formulaire Cercle Bruit** Documents de base pdf
- Photo de la façade avec indication des LUSB** 1 Documents de base pdf
- Plan de situation** Documents de base pdf

Documents de base

Chaleur renouvelable dans un bâtiment d'habitation existant

Nom du document*

Description

2

Date du document *

Fichier * (maximum 50Mo) 3 Choisir un fichier Aucun fichier choisi

4

Télécharger < Élaboration du dossier > Transmettre la demande

Transmission de la demande

Une fois que vous avez téléchargé tous les documents à joindre obligatoirement et tous les autres éventuels documents pertinents, veuillez cliquer sur le bouton « Transmettre la demande » (cf. flèche verte dans la capture d'écran ci-dessus). Cette dernière sera automatiquement transmise à l'autorité compétente pour examen.

Cas nécessitant un permis de construire en minime importance

Les pompes à chaleur (PAC) extérieures ainsi que les installations solaires (en talus, au sol, en barrière, en balcon, sur la façade) et/ou sur un bâtiment recensé au RACN, 1^{ère} catégorie sont soumis à une demande de permis de construire en minime importance par le biais de l'outil SATAC2 via le Guichet unique.